

## FICHE FORMATION

### CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PEINTRE AUTOMOBILE

#### PROFIL POUR CE DIPLOME

##### Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

*A noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3ème) peuvent être inscrits en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus. (Pour plus de précision, nous vous invitons à vous rapprocher du centre de formation).*

##### Prérequis

Ce CAP est accessible aux titulaires d'un CAP ou BAC PRO Réparation des Carrosseries.

##### Modalités et délais d'accès

Dossier de candidature :

- directement sur : [NetYParéo - CFA Jean Bosco / AREP Hauts de France - Formulaire de préinscription \(ymag.cloud\)](#)
- ou -auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré

Entretien de motivations réalisé lors d'un rendez-vous individuel proposé après le dépôt du dossier de candidature.

Période de positionnement de janvier à septembre.

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel.

#### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire de ce CAP est un opérateur capable de réaliser la remise à l'état initiale de la Carrosserie/Peinture d'un véhicule suite à un choc ou dégradations dans tous types d'entreprises de réparation des carrosseries (Carrosseries, Agents et Concessionnaires). Il/elle sera capable d'identifier les travaux à réaliser et d'intervenir en totale autonomie sur l'ensemble des marques automobiles. Il/elle sera aussi en capacité d'accueillir le client, de réceptionner et restituer le véhicule, préparer son intervention, déposer et reposer, réparer les éléments de carrosserie et les structures, réaliser la préparation et la mise en peinture et de rendre compte de son intervention.

#### PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : TAFP Carrossier Peintre.

Débouchés : Préparateur en peinture ; Peintre spécialiste.

*Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un CAP permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre CAP.*

## FICHE FORMATION

### ORGANISATION DE LA FORMATION

#### Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateur.rice.s expert.e.s, s'appuie sur un référentiel de formation et un déroulé pédagogique détaillé.

Un.e formateur.rice référent.e est désigné.e, il.elle accompagne et assure le suivi du.de la stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il.elle veille au bon suivi du livret d'alternance.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...).

**Rythme de l'alternance** : 2 semaines en entreprise et 1 semaine au centre de formation.

#### Modalités d'évaluation

Examens ponctuels en fin de formation.

#### Nombre de participants

6 à 24 candidat.e.s.

#### Durée de la formation

12 mois ; 420 heures.

#### Programme

##### **Bloc n° 1 : Intervenir et réparer un élément**

Collecter les informations nécessaires à l'intervention

- Exploiter les documents techniques nécessaires à l'intervention
- Choisir la méthodologie

Appliquer la méthodologie de réparation

- Mettre en sécurité des systèmes électriques et pyrotechniques
- Déposer les éléments (mécaniques de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite)
- Stocker les éléments
- Reposer les éléments (mécanique de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite)

Remettre en conformité

- Remettre en forme les éléments détériorés
- Traiter contre la corrosion
- Réparer les matériaux plastiques
- Contrôler la surface

Contrôler la qualité de son intervention

- Contrôler l'intervention
- Signaler les anomalies

## FICHE FORMATION

### **Bloc n° 2 : Préparer et appliquer des peintures**

Réaliser la préparation des fonds et des surfaces

- Préparer les supports
- Remettre en conformité par garnissage les éléments
- Appliquer les produits de sous-couche
- Protéger les éléments adjacents à la réparation
- Protéger contre la corrosion

Appliquer les différents types de peinture

- Paramétrer les outils nécessaires à l'application
- Rechercher la référence de la teinte
- Déterminer la nuance
- Préparer la peinture et les produits
- Réaliser un recouvrement
- Réaliser un raccord

Contrôler la conformité d'une application

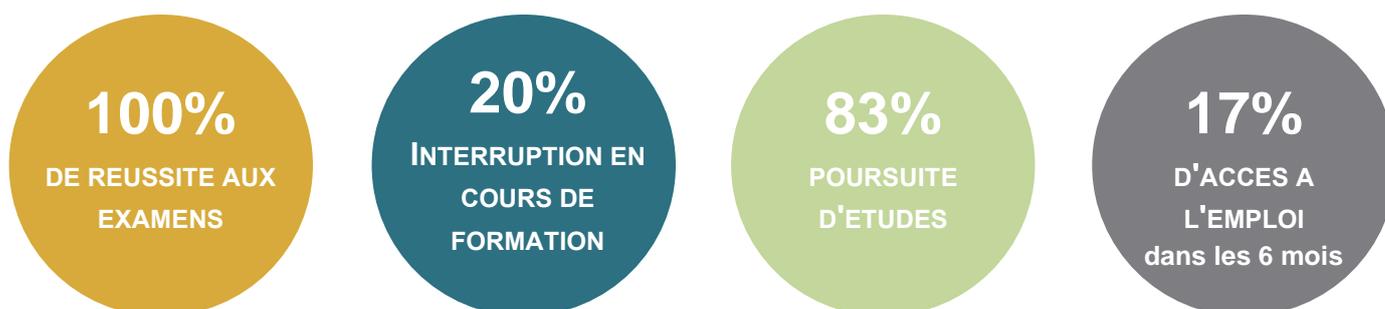
- Contrôler la qualité d'application
- Relevé le(s) défaut(s)
- Proposer des techniques de remédiation
- Corriger le(s) défaut(s)

### **Validation**

Certificat d'Aptitude Professionnelle Peintre Automobile, délivré par l'Éducation Nationale.

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce CAP peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

### **Résultats de la dernière session de formation (CAP Peintre en Carrosserie)**



### **Les + de la formation (plus-value)**

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaires
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

## FICHE FORMATION

### Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 7215 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé,
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

### Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

### Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2023.

### Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin

### Contact(s)

Vianney POMMELET : Chargé de Relations Entreprises.